

**SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN**  
**30360**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt et un octobre, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 14 octobre 2025 ;

Présents : Élisabeth Bonnal, Mireille Guiraud, Frédéric Gras, Séverine Bourrassol, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset ; Alain Bousquet ;

Absents excusés : M. Romain Prat qui a donné pouvoir à M. Frédéric GRAS et Mme Nathalie Petit qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth Bonnal

Secrétaire de Séance : Élisabeth Bonnal

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7

Vote : POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **D2025\_025**

**Objet : Groupement de commandes (articles L2113-1 1°, L2113-6 à L2113-7 du Code de la commande publique) entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôle de poteaux incendie**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-1 1°L.2113-6 à L.2113-7,**

**Considérant que pour répondre à une volonté d'économie d'échelle et de bonne gestion des deniers publics, 52 communes de la Communauté Alès Agglomération entendent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du Code de la commande publique en vue de la passation d'un marché de prestations de services de contrôles de poteaux incendie,**

**Considérant que ce groupement de commandes doit être acté par convention,**

**Considérant que ladite convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour la préparation, le lancement et l'exécution du marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie,**

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**

### **DÉCIDE**

La création d'un groupement de commandes entre 52 communes de la Communauté Alès Agglomération pour la passation d'un marché relatif à des prestations de services de contrôles de poteaux incendie.

### **APPROUVE**

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente.

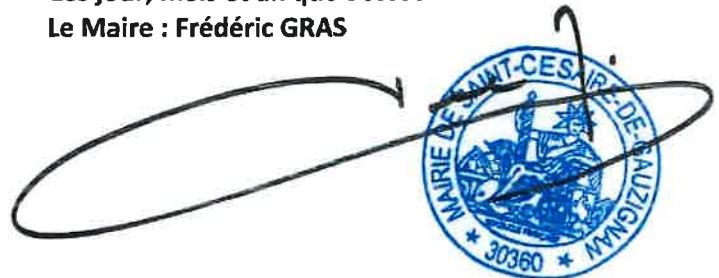
### **DÉSIGNE**

La Ville d'Alès, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur dudit groupement de commandes.

**AUTORISE**

Monsieur Frédéric GRAS, en sa qualité de Maire de la commune de Saint Césaire de Gauzignan, à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout autre acte pouvant afférer à ce dossier.

**Pour extrait certifié conforme  
Les jour, mois et an que dessus  
Le Maire : Frédéric GRAS**



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*